

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 5 juin 2026 à 12h30

Date de la convocation :
28 mai 2026

Date d'affichage :
28 mai 2026

Nombre de conseillers :

- 19 en exercice
- 11 présents
- 18 votants
- 1 absent

Secrétaire de séance :
Aurélie VIEIRA

Le Conseil Municipal de la Commune de Méry dûment convoqué en conseil ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Maire de Méry.

Présents : Y. BESSON, JF. BUFFET, V. CHAUMARD, B. EXERTIER M. EXERTIER, C. FLENET, N. FONTAINE, P. JACQUIN, L. MARTIN, O. VALLET, A. VIEIRA

Procurations : 7

Absents excusés : 1

N° 25-2026 : AVIS SUR LE PROJET DE REVISION ALLEE N°3 DU PLUi GRAND LAC (EX CALB)

Mme le Maire informe l'assemblée que le PLUi Grand Lac (ex CALB) fait l'objet d'une procédure de révision allégée n°3 engagée par la Communauté d'Agglomération de Grand Lac par délibération du 21 octobre 2025 complétée par la délibération du 9 décembre 2025. Le projet de révision allégée n°3 a été arrêtée par délibération du 27 janvier 2026.

Le projet de révision allégée n°3 concerne les 17 communes de l'ex-CALB. Il doit permettre des évolutions des différentes pièces du PLUi.

Aussi, conformément aux articles L.153-16, L.153-33 et L.153-34 du Code de l'urbanisme, le projet est soumis à l'avis de la commune de Méry, concernée par le PLUi.

Le dossier du projet de révision allégée n°3 a été reçu le 9 février 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, n'a pas de demande de correction à formuler.

Donne un avis favorable sur le projet de révision allégée n°3 du PLUi Grand Lac ex CALB.

Le Maire
Nathalie FONTAINE



Le Secrétaire de séance
Aurélie VIEIRA